Image not found or type unknown

Abusée lors de la signature du bail

Par **sandrine64300**, le **04/08/2014** à **13:37**

Bonjour,
Je loue depuis un an une maisonnette et je viens d'apprendre qu'elle n'est reliée à aucun assainissement et que mes eaux grises et noires se déversent à 4m de ma location dans les collecteurs d'eau de pluie et que je pollue à mon insu! De plus j'ai aussi appris que le sous compteur électrique était illégal pour une maison en location non meublée. J'en ai fait par à la mairie mais pas de nouvelles.
Je lui ai envoyé un recommandé lui demandant de mettre en conformité ma location, pas de nouvelle non plus.
Mais depuis je suis embêtée. Par le bruit, par des voitures qui m'empêchent de sortir ou rentrer chez moi et j'en passe.
Les loyers et charges sont payés tous les1er, mais n'ai pas les moyens pour déménager.
Que dois faire pour prouver que j'ai été abusée des le départ?
Le propriétaire veut que je parte depuis les vices cachés découverts. J'avoue m'être fâchée car il m'a menti lors de la visite et lors de la signature. Il m'a dit que son bien était relié à sa fosse et que le compteur était autorisé. C'est la 1ère fois que j'habite une maison. J'ai toujours été en immeuble. Donc je ne sais pas quoi faire avec mes petits moyens.
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés